

Offre de services de la Société de l'assurance automobile du Québec

*Présenté par Catherine Poirier-Bisson, ergothérapeute au Centre de référence en santé des conducteurs,
Abderrahim Bounou, conseiller en service clients, Service de l'accompagnement en santé et
Stéphanie Boivin, coordonnatrice du centre d'appels*

Tournée des ergothérapeutes
2, 15, 22 octobre et 5 novembre 2025

Plan de la rencontre

- Présentation du Centre de référence en santé des conducteurs
- Programme d'accessibilité aux évaluations fonctionnelles
- Mesures de soutien aux ergothérapeutes
- Mesures de soutien aux équipes internes

Centre de référence en santé des conducteurs

- Deux ergothérapeutes-conseils
- Deux médecins-conseils
- Quatre conseillers en expertise santé
- L'équipe du centre d'appels (ligne des professionnels)
 - Rôles :
 - Contribuer à l'amélioration de l'offre de services en évaluation de l'aptitude à conduire, offerte par les ergothérapeutes à l'échelle de la province;
 - Soutenir les professionnels de la santé dans l'évaluation des conducteurs à risque et dans la compréhension des exigences en matière de santé de la Société et les guider quant à l'information pertinente à transmettre à la Société;
 - À l'interne, offrir un soutien dans l'analyse des dossiers clients complexes, fournir un service-conseil de pointe en santé des conducteurs, faire évoluer les approches en service à la clientèle.

Centre de référence en santé des conducteurs



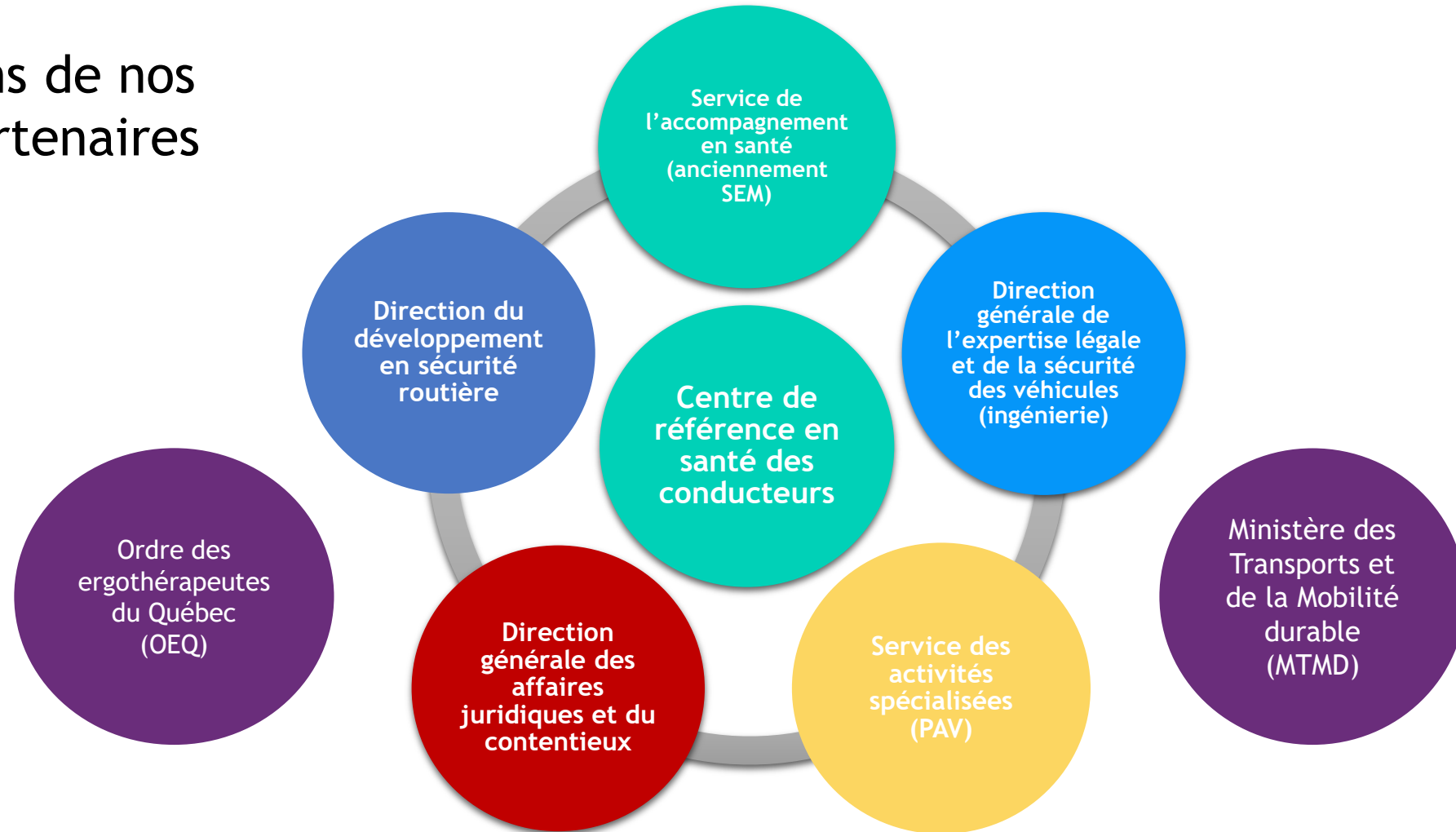
Catherine Poirier-Bisson, ergothérapeute



Garry Lessard, ergothérapeute

Centre de référence en santé des conducteurs

Quelques-uns de nos précieux partenaires



Société de l'assurance automobile

Québec 

Avec vous,
au cœur de votre sécurité

Contribuer à l'amélioration de l'offre de services en évaluation de l'aptitude à conduire

- Programme d'accessibilité aux évaluations fonctionnelles de l'aptitude à conduire
- Bonification de la bourse remise pour suivre la formation offerte par l'Université McGill

	Nouveau programme	Ancien programme
Frais de scolarité	Assumés à 100 %	Assumés à 100 %
Remboursement de frais	Remboursement des frais de repas, de déplacement et d'hébergement pour les stages jusqu'à concurrence des maximums établis par le Secrétariat du Conseil du trésor (Distance requise pour le remboursement de frais de kilométrage : 100 km)	Maximum de 100 \$ par jour de stage pour les frais de déplacement (Distance requise pour le remboursement de frais de kilométrage : 150 km)
Montant forfaitaire	2 500 \$ par boursier, offert comme mesure de fidélisation suivant la réussite de la formation	Aucun

- Mise en place d'un programme de mentorat pour acquérir les compétences nécessaires pour offrir des services d'évaluation fonctionnelle
- Faire de la représentation pour promouvoir cette expertise

Soutenir les professionnels de la santé

- Rôle-conseil des ergothérapeutes du Centre de référence
 - Par téléphone : 1 866 599-6915, option 1 – pour prendre rendez-vous
 - Par courriel : centrereferencesantedesconducteurs@saaq.gouv.qc.ca

Soutenir les professionnels de la santé (suite)

- À qui puis-je poser mes questions?

<ul style="list-style-type: none">✓ Questions cliniques concernant :<ul style="list-style-type: none">• l'aptitude à conduire (dépistage et évaluation)• les mesures de contention• le transport scolaire• l'adaptation de véhicule	Centre de référence en santé des conducteurs	1 866 599-6915, option 1 centrereferencesantedesconducteurs@saaq.gouv.qc.ca
<ul style="list-style-type: none">✓ Questions en lien avec :<ul style="list-style-type: none">• le statut du permis de conduire• l'ajout de la condition G au permis	Ligne téléphonique des professionnels	1 866 599-6915, option 1
<ul style="list-style-type: none">✓ Questions d'admissibilité au programme (générales et spécifiques)✓ Suivi du financement accordé	Programme d'adaptation de véhicule (PAV)	sas-adaptationvehicules@saaq.gouv.qc.ca Téléphone : 1 866 702-9213 Télécopieur : 418 643-3346
<ul style="list-style-type: none">✓ Questions techniques liées aux véhicules (conformité, normes et leur application)	Ingénierie	dgelsv@saaq.gouv.qc.ca

Soutenir les professionnels de la santé (suite)

- Mise en place d'une communauté de pratique
 - Possibilités de :
 - rencontres virtuelles sur des sujets choisis par vous :
 - ✓ présentations (par nous, par des ergothérapeutes-experts ou d'autres intervenants pertinents), échanges sur les pratiques, discussions sur des questions spécifiques, histoires de cas, etc.;
 - forum de discussion (asynchrone) : posez votre question au groupe et obtenez une réponse;
 - bibliothèque/répertoire de documents;
 - répertoire des membres.

Soutenir les professionnels de la santé (suite)

- Poursuite de la Tournée des ergothérapeutes bisannuellement;
- Création d'un formulaire pour les demandes d'exemption (art. 398 du CSR);
- Refonte des formulaires 57 et 58;
- Participation à la bonification des formulaires 28 et 5;
- Participation à la révision du guide *Interventions relatives à l'utilisation d'un véhicule routier* de l'OEQ;
- Soutien à l'équipe qui élabore le *Guide de sécurité du passager pédiatrique*;
- Participation aux ateliers ad hoc offerts aux professionnels de la santé sur l'évaluation de l'aptitude à conduire;
- **Suggestions de formations qui vous intéressent?**

Soutenir les professionnels de la santé (suite)

- Mise à jour du site Extranet Santé

The screenshot displays the website interface for 'SANTÉ DES CONDUCTEURS'. At the top, it features the Québec logo and the text 'Société de l'assurance automobile du Québec' on the left, and 'SAAQ clic' and 'Nous joindre' on the right. A yellow banner below the header contains the message 'Remiser en ligne, sans se déplacer, c'est pratique.' The main navigation bar includes 'EXTRANET SANTÉ' and a search field. The breadcrumb trail shows 'Extranet Santé - Accueil > Santé des conducteurs'. A teal sidebar on the left lists various services under 'Santé des conducteurs', including 'Formulaires', 'Documentation', 'Foire aux questions', 'Médecins', 'Ergothérapeutes', 'Infirmières et infirmiers', 'Optométristes et ophtalmologistes', and 'Psychologues'. The main content area is titled 'SANTÉ DES CONDUCTEURS' and contains a welcome message, a section for 'RÈGLEMENT RELATIF À LA SANTÉ DES CONDUCTEURS' with a date of 18 October 2015, and a link to a PDF guide.

Québec Société de l'assurance automobile du Québec SAAQ clic Nous joindre

Remiser en ligne, sans se déplacer, c'est pratique.

EXTRANET SANTÉ Recherche...

Extranet Santé - Accueil > Santé des conducteurs

EXTRANET SANTÉ

Indemnisation des personnes accidentées de la route

Santé des conducteurs

Formulaires

Documentation

Foire aux questions

Médecins

Ergothérapeutes

Infirmières et infirmiers

Optométristes et ophtalmologistes

Psychologues

SANTÉ DES CONDUCTEURS

Bienvenue sur le site réservé aux professionnels de la santé impliqués dans l'évaluation de la santé des conducteurs.

RÈGLEMENT RELATIF À LA SANTÉ DES CONDUCTEURS

Le 18 octobre 2015, le [Règlement relatif à la santé des conducteurs](#) a remplacé le *Règlement sur les conditions d'accès à la conduite d'un véhicule routier relatives à la santé des conducteurs*.

Vous trouverez sur le site les renseignements utiles à l'évaluation de la santé des conducteurs, y compris les nouvelles normes médicales.

Lorsque vous avez une question sur l'application des normes, il est conseillé de consulter les outils offerts sur le site avant d'utiliser la ligne téléphonique réservée aux professionnels de la santé.



[Guide explicatif du Règlement relatif à la santé des conducteurs \(PDF, 1.7 Mo\)](#)

<https://saaq.gouv.qc.ca/en/extranet-sante/sante-conducteurs>



Participez à l'amélioration de nos services!

Testez une nouvelle version de la section d'information destinée aux professionnels de la santé qui évaluent l'aptitude à conduire.



Pour accéder au test :

- Balayez le **code QR**

ou

- Consultez l'**Extranet Santé**
- saaq.gouv.qc.ca/extranet-sante/sante-conducteurs



La transmission d'informations à la Société

- Attention, l'article 603 du *Code de la sécurité routière* (CSR) confère seulement aux **médecins**, aux **infirmières praticiennes spécialisées**, aux **ergothérapeutes**, aux **optométristes** et aux **psychologues** la possibilité d'être libérés de leur secret professionnel pour transmettre de l'information à la Société sans le consentement de leur client (voir article 4 du CSR).
- Vos collègues (physiothérapeutes, travailleurs sociaux, etc.) ne peuvent pas transmettre les informations qu'ils ont **obtenues dans le cadre de leur fonction** sans le consentement du client, et ce, même sous la forme d'une déclaration citoyenne anonyme.
 - Quelles sont leurs options alors?
 - Sensibiliser le client à son obligation de déclarer à la Société tout changement de son état de santé et documenter la discussion et les observations dans leurs notes;
 - Obtenir le consentement du client pour transmettre l'information à son médecin pour partager leurs inquiétudes, leurs observations et leurs doutes.
- Rappelez-vous que vous ne pouvez pas communiquer les observations de vos collègues. Les informations que vous transmettez doivent venir de vos propres évaluations (Guide OEQ 2008, page 13).

La transmission d'informations à la Société (suite)

- À quel moment transmettre l'information?
 - Dès la réception de l'information, la Société doit prendre une décision relativement à la condition actuelle du client.
 - Dans les situations à potentiel d'évolution favorable, comme un AVC, le « bon moment » pour transmettre l'information tient compte du risque et de l'évolution.
- À qui appartient la responsabilité de transmettre l'information?
 - La responsabilité légale de la déclaration de santé appartient au client.
 - Si vous avez des doutes sur la capacité de conduire d'un conducteur, vous avez une responsabilité déontologique de le déclarer (Guide OEQ 2008, page 13).
 - Bien que le formulaire s'appelle *Déclaration d'inaptitude à conduire un véhicule routier* (DI), vous pouvez l'utiliser pour transmettre des doutes sur la capacité à conduire.
 - L'information peut être transmise sous une autre forme que le formulaire DI, mais ces formulaires sont traités dans un délai de 24 à 48 heures, ce qui n'est pas le cas pour les autres documents.

La transmission d'informations à la Société (suite)

- N'hésitez pas à inscrire vos recommandations et assurez-vous qu'elles sont précises. Vous êtes des professionnels de la santé : **votre analyse et votre opinion comptent** pour nous permettre de prendre une décision éclairée.
- Exemples :
 - Je recommande que les compétences nécessaires pour conduire un véhicule soient évaluées en centre de services.
 - Je recommande que l'aptitude à conduire un véhicule soit évaluée par un ergothérapeute.
 - Je recommande que la condition G soit ajoutée au permis en attendant l'évaluation (le conducteur peut conduire en présence d'un ergothérapeute, d'un moniteur d'une école de conduite ou d'un évaluateur de la Société).

La transmission d'informations à la Société (suite)

- Recommandation du coroner :
« [Déployer] des efforts de sensibilisation supplémentaires afin que tous les intervenants, incluant les professionnels de la santé nommés au Code de la sécurité routière, les policiers, la population en général et les proches d'une personne concernée, soient sensibilisés à l'importance de signaler une possible ou probable inaptitude à la conduite. »

Source : N° 202409035 signé le 12 août 2025 par maître André Cantin, coroner

Ressources et contacts

- Site Web : www.saaq.gouv.qc.ca
- Extranet santé : <https://saaq.gouv.qc.ca/en/extranet-sante/sante-conducteurs>
- Ligne téléphonique pour prendre un rendez-vous avec un ergothérapeute de la SAAQ : 1 866 599-6915, option 1
- Adresse courriel : centrereferencesantedesconducteurs@saaq.gouv.qc.ca
- Pour envoyer vos rapports au Service de l'accompagnement en santé :
télécopieur – 1 844 362-8590